

Lettre d'informations n°10 - SEPTEMBRE 2009

Le SNJV lance la Garantie Chômage pour les dirigeants d'entreprises du secteur du jeu vidéo

Réservée aux adhérents du SNJV, cette garantie permet de couvrir les risques de perte d'emploi pour les mandataires sociaux et dirigeants

La commission « financement » du SNJV a travaillé durant l'année 2008-2009 à la mise en place d'une garantie sociale (permettant de couvrir la perte d'emploi) pour les dirigeants d'entreprises du secteur du jeu vidéo.

A l'heure actuelle, les dispositifs classiques proposés par les différentes compagnies d'assurances ne garantissent pas une couverture suffisante et adaptée pour nos membres.

Sur la base d'un cahier des charges élaboré par le SNJV, plusieurs spécialistes de l'assurance ont été consultés afin d'obtenir l'offre la mieux adaptée aux contraintes et spécificités de nos entreprises.

La Garantie chômage pour les dirigeants adhérents du SNJV est donc désormais disponible!

Cette garantie est intéressante à plusieurs titres :

- elle offre des montants de garantie et des durées d'indemnisations optimales au regard du montant des primes,
- Normalement accessible qu'aux adhérents des organismes patronaux Medef et Cgpm (donc sous condition de cotisations) elle est désormais ouverte aux adhérents du SNJV,
- Elle est proposée par la GSC, organisme paritaire qui garantit, lors du traitement des demandes d'indemnisations, une bonne prise en compte des statuts de dirigeants d'entreprises.

Si vous êtes dirigeant, mandataire social ou gérant majoritaire, cette garantie peut vous intéresser. Notre partenaire d'assurances, le cabinet CFR a mandaté un interlocuteur dédié pour nos membres, intéressés par cette garantie.

Document réservés aux adhérents

Prochaine commission FAJV le 4 décembre 2009

La date de la commission FAJV exceptionnelle demandée et obtenue par le SNJV est désormais fixée. Date limite de remise des dossiers le 24 octobre

Pour mémoire le fonds d'aide au jeu vidéo (FAJV) a pour objectif de soutenir la recherche et développement, l'innovation et la création dans le secteur du jeu vidéo, à travers trois dispositifs d'aides:

1. Une aide à la pré-production de jeux vidéo qui vise à lever les verrous technologiques nécessaires à la réalisation du prototype d'un jeu non-commercialisable. (Avance remboursable plafonnée à 35% des dépenses de R&D, entendues comme l'ensemble des dépenses de pré production du jeu jusqu'à la réalisation d'un prototype non commercialisable). Cette aide peut atteindre plusieurs centaines de milliers d'Euros.
2. Une aide à la maquette pour des projets de jeux vidéo aux contenus éditoriaux innovants sur tous supports en ligne ou hors-ligne. (Subvention ne pouvant dépasser 50% du coût du projet et est comprise dans une fourchette de 4 000 à 20 000 euros par projet.
3. Une aide destinée aux opérations à caractère collectif

Comme évoqué dans notre dernière lettre, le SNJV a obtenu la tenue d'une commission exceptionnelle du FAJV pour la fin d'année 2009. C'est une occasion unique de présenter vos projets de maquettes ou de pré productions, et d'obtenir un complément de financement dans cette période difficile pour certains d'entre vous.

La remise de vos dossiers doit se faire pour le 7 novembre au plus tard auprès du CNC.

Le SNJV publie le "Vadémécum" sur le recouvrement de créances

L'essentiel de ce qu'il faut savoir pour gérer sa relation contractuelle et la procédure en cas de litige

A l'heure où certains développeurs rencontrent des difficultés financières dues pour certaines à des problèmes de règlement, et pour faire suite à la mise en place du guichet de médiation (toujours actif) mediateur@sell.fr, le SNJV a demandé au Cabinet d'avocats Olivier Poupat, spécialisé dans le recouvrement de créances, de rédiger un mémento à l'usage des membres du SNJV sur les principes et méthodes à respecter dans la relation contractuelle avec vos partenaires.

Ce vadémécum réservé à nos membres est l'occasion de rappeler que le recouvrement en tant que tel ne représente que le dernier tiers d'un processus qui sera définitivement compromis si les deux premières étapes ont été négligées. Car en matière de prestation de services, trois éléments sont indispensables : un contrat, des pièces intelligibles et une procédure adaptée.

Document réservés aux adhérents

Offres spéciales réservées aux adhérents du SNJV pour la Game connection Lyon 8-10 déc 09

Le SNJV est partenaire de la prochaine Game Connection Lyon et a négocié pour vous des conditions avantageuses valables jusqu'au 18 septembre

Ces tarifs spéciaux sont réservés aux membres du SNJV qui valident leur inscription avant le 18 septembre 2009 et qui règlent leur participation avant le 4 octobre.

- Prix exceptionnel à 3900 € HT pour la Full Package Offer (1 stand, 1 compte de rdvs vendeur, 1 offre de visibilité au choix entre 1 trailer de 30 secs ou 1/2 page de pub dans l'annuaire ou une web banner) au lieu de 4500 Euros.
- Prix exceptionnel à 1900 € HT pour la Business Access (1 accès à l'événement 3 jours sans stand, 1 compte de rdvs vendeur, accès à un espace mutualisé pour les rdvs) au lieu de 2400 Euros.
- Prix exceptionnel à 1900 € HT pour la participation 1 jour (1 accès à l'événement avec un stand 1 jour, 1 compte de rdv vendeur) au lieu de 2400 Euros. Dans le cas de 2 inscriptions en commun, une troisième journée peut être ajoutée gratuitement et partagée, le partage de l'occupation du stand étant la responsabilité des 2 entreprises.

Le programme Level-Up permet aux entreprises de moins de 2 ans, qui participent à leur première Game Connection, de se voir offrir leur présence sur cet événement à condition d'être retenu parmi les 5 meilleurs dossiers par l'advisory board.

Cette année au moins une place est réservée pour une entreprise française adhérente au SNJV qui répond à ces critères.

Alors si vous êtes concerné, n'hésitez pas à postuler en levelup@game-connection.com avec l'équipe de la Game Connection

Réactions de juristes au dernier arrêt rendu par la Cour de Cassation en matière de régime juridique du jeu vidéo

Le dernier arrêt rendu le 25 juin 2009 dans l'affaire Cryo fait couler beaucoup d'encre, revue des principaux avis de spécialistes sur le sujet

En attendant la publication sous 15 jours du guide juridique du SNJV sur le régime juridique du jeu vidéo, voici l'analyse de 2 cabinets d'avocats

"La cour de cassation tranche le statut juridique du jeu vidéo" (<http://www.snjv.org/fr/positions-reactions-trib/>) :
article de Me Verbiest

"Affaire CRYO en Cassation: rien de nouveau pour le statut de l'oeuvre multimédia":
<http://www.sadde.com/2009/07/07/affaire-cryo-en-cassation-rien-de-nouveau-pour-le-statut-de-loeuvre-multimedia/>
Article de Me Sadde